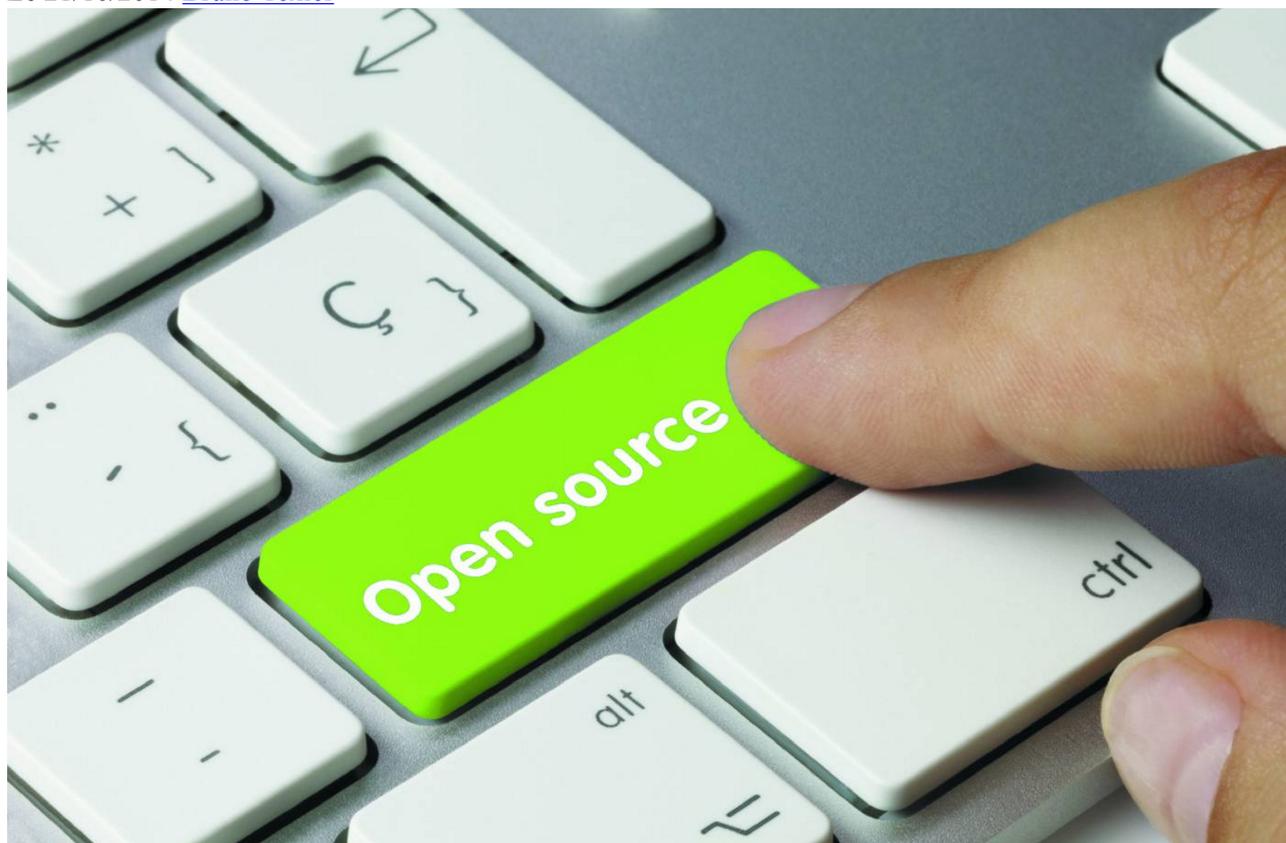


En poursuivant votre navigation sur Archimag, vous acceptez l'utilisation de cookies. Ces derniers assurent le bon fonctionnement de nos services. [Ok](#)

L'open source, solution gagnante

Le 21/10/2014 [Bruno Texier](#)



Mieux vaut qu'en plus de son savoir-faire technique, votre intégrateur soit également doté de compétences dans le domaine du conseil opérationnel et organisationnel. (Fotolia)

Sommaire du dossier :

- *L'open source, solution gagnante*
- [Open source : quels avantages pour les utilisateurs ?](#)
- [La Ged en mode open source](#)
- [Le logiciel libre à plein régime social](#)
- [Open source : un système d'archivage électronique de gestion locative libéré sans caution](#)

Le choix entre solutions propriétaires ou libres se pose désormais à chaque projet d'informatisation ou de réinformatisation. Si les encouragements de l'Etat et de l'administration en faveur de l'open

source sont clairs, comment le match se déroule-t-il entre ces deux mondes ?

L'AVENIR DU LOGICIEL LIBRE



Le logiciel libre compte de nombreux amis au gouvernement. A commencer par Axelle Lemaire, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, qui dit tout le bien que lui inspire l'open source : "C'est un vrai levier d'économie pour l'Etat. Je partage les valeurs défendues par les promoteurs du logiciel libre". Sa collègue Marylise Lebranchu, ministre de la Fonction publique, est sur la même longueur d'onde et encourage les administrations à recourir à des logiciels libres. Cet engouement ne date pas d'aujourd'hui. En septembre 2012, Jean-Marc Ayrault avait adressé une circulaire demandant aux ministres d'en favoriser l'usage dans la fonction publique. L'ancien Premier ministre motivait alors son choix : "Aujourd'hui, le choix du logiciel libre dans l'administration n'est pas un engagement idéologique, mais le fruit d'un choix raisonné".

Certains services publics n'ont d'ailleurs pas attendu cette circulaire pour migrer vers le logiciel libre. La gendarmerie nationale, par exemple, avait adopté la suite bureautique OpenOffice dès 2005, ainsi que le navigateur Firefox et le

client de messagerie Thunderbird. Elle a ensuite poursuivi sa transition en équipant 85 000 postes de travail avec le système d'exploitation libre Ubuntu. Autre utilisateur de Thunderbird, le ministère de l'Intérieur a indiqué que cette migration s'était révélée "cinq fois moins onéreuse sur la durée" que les logiciels propriétaires.

Un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros

Selon une étude réalisée par le cabinet Pierre Audoin Consultants, le marché du logiciel libre en France représente un chiffre d'affaires estimé à environ 4 milliards d'euros (chiffres 2013). Un chiffre d'affaires en croissance qui génère de nombreux emplois : environ 30 000 personnes travaillent dans ce secteur. Et les observateurs les plus optimistes estiment que 10 000 nouveaux emplois pourraient être créés dans les trois années à venir.

Cette adoption progressive du logiciel libre est confirmée par une étude réalisée par l'Insee qui a interrogé plus de 183 000 entreprises employant au moins dix salariés :

43 % d'entre elles sont équipées d'une suite bureautique libre (OpenOffice, StarOffice, LibreOffice...) et 21 % déclarent avoir opté pour un système d'exploitation libre. En poussant plus loin l'analyse, on constate que plus la taille de l'entreprise est importante, plus le logiciel libre est plébiscité. C'est particulièrement vrai pour les systèmes d'exploitation tels que Linux : 81 % des entreprises de plus de 500 salariés y ont recours ! Juste retour des choses : les acteurs du logiciel libre réalisent 27 % de leur chiffre d'affaires avec les grands comptes et seulement 22 % avec les PME.

De leur côté, les éditeurs open source profitent bien évidemment de cette manne. Y compris dans le domaine de la gestion documentaire. Alfresco a ainsi enregistré en 2013 une croissance trois fois supérieure à celle du marché de la gestion de contenu d'entreprise (ECM) dans son ensemble qui s'élève pourtant à 8,6 %, soit 5,1 milliards de dollars (environ 3,8 milliards d'euros) au niveau mondial (chiffres 2013). Les solutions d'Alfresco sont aujourd'hui utilisées dans plus de 2 500 entreprises réparties dans 180 pays.

Tarification spécifique pour les collectivités

En France, Alfresco espère bien accroître sa présence dans le secteur public. L'éditeur fait en effet les yeux doux aux collectivités en leur proposant une tarification spécifique qui évolue par tranches de 1 000 agents utilisateurs. Des modules complémentaires dédiés au records management par exemple sont également commercialisés sur la base du nombre d'agents utilisateurs.

Cet appétit semble ne pas avoir de limite. L'éditeur vient de lever 45 millions de dollars (environ 34 millions d'euros) auprès de l'investisseur Sageview Capital pour renforcer ses équipes commerciales et investir davantage dans le marketing. Si les investisseurs misent des dizaines de millions d'euros sur les éditeurs open source, c'est que le retour sur investissement est quasiment assuré comme l'explique Ned Gilhuly le fondateur de Sageview Capital : "Alfresco s'est clairement imposé comme la plateforme ECM de facto"...

Comme d'autres éditeurs documentaires open source, Alfresco n'a aucun mal à se rapprocher des collectivités. Car il est de plus en plus fréquent de trouver une référence explicite aux logiciels libres dans les appels d'offre publics. S'agit-il là de l'application pratique de la circulaire Ayrault de 2012 ? Les promoteurs du libre aimeraient le croire, mais du côté de l'[Aful \(Association francophone des utilisateurs de logiciels libres\)](#), on ramène les choses à leur juste proportion : en réalité, peu d'administrations ont basculé vers le libre et le cas de la gendarmerie nationale qui a massivement migré en 2005 ressemble à l'arbre qui cache la forêt.

Quadruplement des dépenses pour le libre

Du côté de l'[April \(Association pour la promotion et la recherche en informatique libre\)](#), on est plus optimiste et on suit en revanche de près les progrès réalisés par les ministères. Le ministère de l'Agriculture a ainsi "systématiquement étudié tant sur les plans techniques qu'économiques" le recours aux logiciels libres. Résultat : des solutions open source ont été retenues pour la gestion électronique de documents, la messagerie, l'agenda, les sites intranet et internet. En 2013, le ministère aura dépensé 687 000 euros pour acquérir ces logiciels libres contre 154 000 euros en 2010. Soit plus du quadruplement !

Le ministère du Travail, pour sa part, a fait "le choix de développer ses applications métier sur des technologies open source y compris les bases de données". Un désengagement progressif des logiciels propriétaires de bureautique et de messagerie sur 4 à 6 ans est également prévu à partir de 2014. L'an dernier, les logiciels propriétaires n'ont plus représenté que 15 % de l'enveloppe de 7,8 millions d'euros consacrée à l'achat de logiciels.

+ repères

Libre ne signifie pas gratuit !

Il est toujours utile de rappeler une notion fondamentale : un logiciel libre n'est pas forcément gratuit ! "Un logiciel libre est un logiciel qui est fourni avec son code source et dont l'utilisation, l'étude, la modification et la diffusion des versions modifiées sont autorisées", rappelle l'April (Association pour la promotion et la recherche en informatique libre).

Bien que l'on trouve des logiciels libres et gratuits (le navigateur Firefox, la suite bureautique OpenOffice, le lecteur multimédia VLC, par exemple) de nombreuses autres solutions, notamment celles qui répondent à un besoin professionnel, sont payantes. Et les éditeurs qui développent ces logiciels sont bien des entreprises à but lucratif... Elles assurent leurs revenus avec un certain nombre d'actions commerciales : conseil et accompagnement du client lors de la mise en oeuvre de la solution, développements spécifiques pour des besoins métier, maintenance, partenariats avec des intégrateurs, formation...

Sur le même sujet:

[Open source : quels avantages pour les utilisateurs ?](#)

[La Ged en mode open source](#)

[Le logiciel libre à plein régime social](#)

[Open source : un système d'archivage électronique de gestion locative libéré sans caution](#)

Cet article vous intéresse? Retrouvez-le en intégralité dans le magazine Archimag !



Au sommaire

- Editeurs de veille : on s'était dit rendez-vous dans dix ans...
- Conduite du changement et collaboration
- Que Choisir : bibliothèque : découvrir son discovery tool
- Gouvernance et politique d'archivage

DOSSIER : L'open source, solution gagnante

Chacun sait aujourd'hui, lorsque s'ouvre un projet d'informatisation ou de réinformatisation, qu'il a le choix entre des solutions propriétaires ou libres. Dans les faits, comment le match se déroule-t-il entre ces deux mondes ?

Et aussi :

- Beyer HealthCare : un portail en bonne santé
- E-réputation : le droit à l'oubli sur internet
- Favoris : les réducteurs d'URL
- Valérie Massignon, chercheuse à l'oeil sensible
- Sonia Combe : "Il faut toujours s'interroger sur l'origine d'une archive..."
- Archimag store : applis, cadeaux, beaux livres, expos...
- Archi... kitsch : dans les archives d'Archimag, octobre 1994

[Acheter ce numéro](#) ou [Abonnez-vous](#)

[0 Commentaire](#)

[logiciel libre](#)

[open source](#)

- [Facebook](#)
- [Twitter](#)
- [Linkedin](#)
- [Google+](#)
- [Mail](#)
- [Imprimer](#)

Courriel *